



MISSION PERMANENTE DU ROYAUME DU MAROC
auprès des Nations Unies

Intervention de S.E. M. Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant Permanent

6ème Commission

«Point 108: Mesures visant à éliminer le terrorisme international »
(New York, 7 octobre 2014)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour la présidence de nos travaux, en vous assurant de la pleine coopération de la délégation du Royaume du Maroc.

Ma délégation tient également à remercier Monsieur le Secrétaire Général pour l'élaboration de son rapport, contenu dans le document A/69/209. Dans ce rapport, il nous a fait part d'un récapitulatif d'informations communiquées par quelques gouvernements et des organisations internationales sur les mesures prises aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme. Ce qui pourraient être une source d'inspiration pour d'autres pays.

Le Royaume du Maroc tient à cette occasion à réitérer sa condamnation ferme du terrorisme dans toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Le terrorisme ne doit être associé ni à une religion, ni à une nationalité, civilisation, ou groupe ethnique.

Monsieur le Président,

L'examen de ce point de l'ordre du jour intervient dans une conjoncture cruciale marquée par une expansion sans précédent de l'extrémisme violent et du radicalisme et ce, en dépit des efforts déployés par la Communauté Internationale pour juguler ce phénomène. Le terrorisme continue de frapper aveuglement et de se propager comme cancer, dont l'exemple le plus saillant est le contrôle d'une bonne partie du territoire irakien et syrien par le groupe terroriste de l'Etat Islamique (EI). Un groupe qui sème la terreur dans toutes ses facettes et de la manière la plus horrible.

Les groupes terroristes utilisent tous les moyens existants pour arriver à leur fin. Ils exploitent les avancées technologiques, l'internet et les réseaux sociaux pour continuer à recruter le maximum de victimes dans toutes les couches sociales et de toutes les nationalités. Ils font subir à leurs victimes un lavage de cerveau pour les exploiter pour l'exécution de leurs desseins, à tel point qu'il n'existe plus de prototype de terroriste. Le discours radical dans les espaces de cultes et l'incitation à la commission des actes terroristes sont également d'autres moyens pour parvenir à leur objectif. Partant, la Communauté Internationale se trouve face à une idéologie destructive avec des visées sans limites que nous sommes appelés ensemble à vaincre et à délégitimer.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme ne peut se limiter au seul volet sécuritaire. C'est partant de cette conviction que le Royaume du Maroc, qui a été frappé par des attentats terroristes à Casablanca en 2003 et à Marrakech en 2011, a développé une approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l'action tout en étant en harmonie avec les dispositions et les quatre

piliers de la Stratégie des Nations Unies. L'approche marocaine est axée sur les principes suivants :

- L'optimisation de la gouvernance sécuritaire et la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme. A titre d'exemple, le Maroc a adopté, le mois dernier, une loi destinée à freiner le voyage des jeunes aux foyers de tensions, en criminalisant ce genre d'action. Ladite loi complète les lois en vigueur adoptés sous le code pénal, relatif à la lutte contre le terrorisme;
- La Lutte contre la précarité sociale et la promotion du développement humain durable. Sa Majesté le Roi a lancé en 2005 l'initiative nationale pour le développement humain et ce, pour lutter contre les déficits sociaux, l'exclusion et la précarité ;
- La restructuration du champ religieux.

D'où, l'initiative de Sa Majesté le Roi de former des Imams, prédicateurs et prédicatrices, y compris des Imams africains et de leur enseigner un Islam modéré, basé sur les valeurs du dialogue, de la tolérance, de la modération et du respect de l'autre, prônées par la religion musulmane. L'objectif est de faire face à l'incitation à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Des pays amis frères en Afrique et dans le monde arabe ont déjà bénéficié de cette coopération, qualifiée par la Direction Exécutive du Comité Contre le Terrorisme (CTED), en tant que bonne pratique. En fait, le Maroc fidèle à sa vocation de partage et d'échange d'expertise avec ses pairs africains a entamé une coopération religieuse avec plusieurs pays africains. Suite aux visites de Sa Majesté le Roi dans plusieurs pays africains, dont le Mali pour témoigner la solidarité avec ce pays frère, le Maroc accueille des jeunes imams (prédicateurs et prédicatrices), maliens, ivoiriens, guinéens, et plus prochainement nigériens et tunisiens pour une formation d'un islam modéré. Les imams formés deviendraient à leur tour des formateurs d'autres imams dans leurs pays respectifs.

Cette expérience marocaine, dans sa triple dimension, notamment l'approche marocaine de lutte contre l'incitation à commettre des actes terroristes motivés par l'extrémisme et l'intolérance, a été disséminée, en marge de la 69^{ème} Session de l'Assemblée Générale, devant le Comité Contre le Terrorisme relevant du Conseil de Sécurité, à l'initiative du Maroc et de la CTED, lors d'un événement de Haut Niveau, tenue le 30 septembre 2014. Des pays africains frères, à savoir le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire ont également partagé leur expérience, notamment dans son volet de coopération avec le Maroc dans le champ religieux. Il s'agit, faut-il le signaler, d'une coopération Sud-Sud dans l'espace sahélo-maghrébin.

Monsieur le Président,

Dans son rapport A/68/841 du 14 avril 2014, le Secrétaire Général a signalé que des factions de la nébuleuse Al-Qaeda, qui aspirent à former un Etat qui s'étend de l'Atlantique au Nile et d'autres factions qui s'activent en Afrique de l'Ouest, impliquées dans la déstabilisation du Mali, se sont ralliées au Groupe Terroriste Al-Qaeda au Maghreb Islamique. Ce constat est source

d'inquiétude pour mon pays et toute la région du Sahel et du Maghreb. Cette tendance de plus en plus remarquée dans l'espace sahélo-maghrébin -dont mon pays fait partie- a permis aux réseaux terroristes d'acquérir des moyens financiers et technologiques qui renforcent leur marge de manœuvre, au point de menacer parfois la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des Etats de la région. D'où, la nécessité de redoubler d'efforts de coordination et d'échange d'information entre les pays du Sahel et du Maghreb pour lutter ensemble et efficacement contre les activités de déstabilisation des terroristes. Des factions de ces groupes ont annoncé leur allégeance à l'EI.

Nous devons continuer à faire preuve de vigilance et accorder davantage d'attention à cette question et explorer toutes les opportunités de coordination et de concertation pour lutter contre le terrorisme dans cette région. Ainsi, le Maroc a organisé à Rabat, le 17 octobre 2012, sous les auspices du Forum Global de Lutte Contre le Terrorisme, l'Atelier international sur "les défis de la sécurité transnationale en Atlantique sud". De plus, il a abrité, en novembre 2013, la deuxième conférence Ministérielle Régionale sur la sécurité des frontières entre les pays du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, sanctionnée par l'adoption de la 'Déclaration de Rabat', dont les recommandations sont destinées à réaliser la sécurité des frontières dans les pays d'Afrique du Nord et dans l'espace sahélo-saharien, sur la base d'une approche intégrée et globale, qui tient compte des dimensions politique, opérationnelle et développementale.

De même, dans le cadre de cette espace, le Maroc a abrité plusieurs réunions, dont la 2ème réunion du groupe de travail sur la justice pénale, tenue à Rabat les 7 et 8 février 2012, sanctionnée par l'adoption d'un document de bonnes pratiques intitulé : « *Mémorandum de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale* ».

Monsieur le Président

Le phénomène des combattants terroristes étrangers s'est intensifié récemment avec des flux en Irak et en Syrie dépassant selon quelques estimation les 15 000 combattants issus de plus de 80 pays. C'est un phénomène alarmant. En fait, si d'autres régions comme l'Afghanistan et l'Afrique du Nord ont connu ce phénomène, qui a commencé comme une menace locale et de portée limitée, aujourd'hui, il est devenu une menace pour les pays d'origine, de transit et de résidence.

A ce sujet, il convient de signaler que dans le cadre de son initiative conjointe avec les Pays-Bas, au sein du Forum Global de lutte Contre le terrorisme, le Royaume du Maroc a organisé, les 14 et 15 mai 2014 à Marrakech, la 1^{ère} Réunion d'Experts sur les "combattants terroristes étrangers", consacrée aux dimensions de la police, du contrôle aux frontières, de la justice et du partage d'information. La dernière réunion ministérielle du Forum, tenue, le 23 septembre dernier, a adopté le Mémorandum La Haye/Marrakech sur les bonnes pratiques pour une meilleure réponse au phénomène des " Combattants Terroristes Etrangers" et endossé la création d'un groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers, qui sera présidé par le Maroc et les Pays Bas.

En outre, le Maroc s'est associé au Plan d'action de Bruxelles pour la mise sur pied d'une stratégie pour lutter contre le déplacement des combattants terroristes étrangers en Syrie.

A cet égard, le Maroc se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de la Résolution 2178 sur les 'combattants terroristes étrangers'.

Monsieur le Président,

Le Maroc estime qu'il ne suffit pas d'avoir une approche qui repose sur le seul volet sécuritaire, d'autant plus qu'il considère que le terrorisme est un phénomène global, qui nécessite une réponse globale couplée et soutenue par une coopération très poussée à l'échelle sous-régionale et régionale.

Je ne peux terminer mon intervention sans me féliciter des conclusions de la 4ème réunion d'examen de la stratégie Mondiale Antiterroriste des Nations Unies, tenue les 12 et 13 juin 2014. Je me félicite également du travail de qualité fait par l'Equipe Spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF). La mise en œuvre des projets identifiés dans la matrice attachée au rapport du Secrétaire Général pour apporter l'assistance nécessaire et la formation adéquate aux ressources humaines dans le cadre de la coopération avec les Etats Membres, serait une opportunité pour approfondir notre coopération. C'est un outil pratique auquel il faut assurer les ressources financières adéquates qui doivent être prévisibles et suffisantes. Mon pays est prêt à souscrire aux efforts déployés pour faire aboutir cette nouvelle orientation. Je me félicite également de la coopération fructueuse avec la CTED.

Enfin, le Royaume du Maroc qui s'est rallié tôt aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre ce fléau, réitère sa conviction et son engagement à travailler au sein des Nations Unies, à l'échelle régionale et sous régionale pour lutter efficacement contre le terrorisme dans toutes ses formes.

Merci pour votre attention